

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/10/2013

Réception par le Prefet : 07/10/2013

Publication : 11/10/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-9-7-1

Séance du vendredi 4 octobre 2013

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE " TROIS PAYS " 2010-2013 SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010, relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n°CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011, portant approbation de la révision à mi-parcours des contrats de territoire de vie du Sundgau, du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, des Trois Pays, du Piémont-Val d'Argent, de Colmar-Fecht et Ried, de Thur-Doller et de la Région Mulhousienne,
- VU le contrat de territoire de vie des Trois Pays signé le 12 décembre 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-2 du 05 décembre 2012 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 2 juillet 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie « Trois Pays » 2010-2013 et d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, la subvention pour un montant total de 441 000 €, soit 29,4 % d'une dépense subventionnable de 1 500 000 € HT, pour la création d'une médiathèque intercommunale.

- ❖ Le montant nécessaire sera prélevé sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour la création et l'extension de bibliothèques, à savoir Programme D232, Imputation 204-313-204142-24121-025.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions